



RÉGIE DU
SDDEA

Fiche de poste

Électromécanicien

A pourvoir

Créée le : 09/11/2021

Mise à jour le : 31/10/2024

Référence : TECH04

Documents associés :

- Organigramme
- Contrat de travail

Filière : Technique

1. Finalité du poste

Assurer la maintenance préventive et curative des équipements électriques, hydrauliques, pneumatiques et mécaniques des ouvrages d'eau potable et de ceux d'assainissement des eaux usées et pluviales ou des milieux aquatiques. Réaliser les travaux neufs sur ces installations. Etre acteur de la qualité de l'eau distribuée.

2. Activités

- **Activités principales**

- Réalise les opérations de maintenance préventive (contrôle, entretien, réglage) et corrective (réparation) des machines, appareils et instruments composés de pièces mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques des équipements des stations de pompage, des bâches de reprise avec surpresseurs, des réservoirs d'eau potable, et des stations de relèvement des eaux usées (SREU), des stations de traitement des eaux usées (STEU) et des ouvrages similaires pour l'assainissement pluvial et les équipements des ouvrages des milieux aquatiques, ainsi que des dispositifs de télégestion (LACROIX SOFREL) ;
- Réalise des diagnostics de pannes ou de dysfonctionnements sur les équipements ;
- Prépare les études puis réalise les réparations, les renouvellements ou les travaux neufs (installation) ;
- Tient à jour les fiches de vie des équipements (GMAO) ainsi que les carnets de bord des ouvrages (visite sur site, consignations des réglages, interventions, pannes,...) ;
- Rédige les rapports d'intervention ;
- S'assure du bon fonctionnement des alarmes et de la prise en compte des informations par l'outil de supervision, en lien avec les automaticiens.

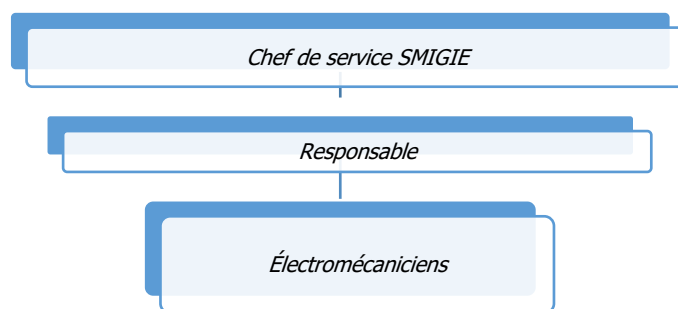
- **Activités transverses**

- Prise en charge des téléalarmes selon le calendrier prévisionnel ;
- Contribue à planifier, en collaboration avec son responsable et l'exploitant des ouvrages d'eau potable, un programme annuel de maintenance préventive ;
- Remplace ponctuellement les techniciens de maintenance des ouvrages d'assainissement ;

- Assiste le maître d’ouvrage ou le maître d’œuvre dans les opérations de réception de travaux ;
- Contribue à la rédaction des bilans sur le fonctionnement des ouvrages ;
- Participe aux réunions techniques à la demande du responsable de la cellule ;
- Contribue à l’élaboration de documents ou de projets en lien avec l’activité de maintenance ;
- Participe à l’amélioration des procédures de maintenance ;
- Être garant en matière de sécurité et de qualité de vie au travail.

Cette liste n’est pas exhaustive, toute autre activité liée à l’évolution de la fonction et/ou aux compétences de l’agent, peut venir la compléter.

3. Positionnement dans la structure



Les liens hiérarchiques peuvent évoluer en fonction des missions et de l’évolution de la structure.

4. Lieux d’intervention

Sur l’ensemble des secteurs sur lesquels les missions sont exercées par le SDDEA et de sa Régie.

5. Principaux partenaires

Internes :

- Le responsable de la cellule ;
- Les automaticiens ;
- Le chef de service ;
- L’ensemble des agents du SDDEA et sa Régie

Externes :

- Tous les prestataires utiles au fonctionnement des services, etc...

Cette liste n’est pas exhaustive, toute autre activité liée à l’évolution de la fonction et/ou aux compétences de l’agent, peut venir la compléter.

6. Marge d’autonomie

- Les missions sont définies, suivies et évaluées par le responsable hiérarchique ;

- L'exécution des tâches s'effectue selon un planning fixé par la nécessité d'exécution des maintenances, avec une certaine autonomie dans l'organisation ;
- Autonomie dans l'autocontrôle et sur les tâches courantes ;
- Être responsable de l'application de procédures, de la réalisation effective du travail dans le respect des consignes et des délais ;
- Devoir rendre compte régulièrement de ses activités et alerter sur les difficultés rencontrées ;
- Informer son supérieur de toute situation particulière ou inhabituelle et la consigner dans le carnet de bord.
- Il dispose d'un devoir de réserve ;
- Il dispose d'une autonomie dans la réalisation des missions courantes ;
- Il hiérarchise les projets à mettre en œuvre et les étapes clés ;
- Il informe régulièrement, et alerte si nécessaire, sa hiérarchie.

7. Compétences

Savoirs :

Le savoir est l'ensemble des connaissances acquises par l'apprentissage (études, lectures, documentaires, formations, ...) ou l'expérience.

- Maîtriser les logiciels bureautique (Excel) et informatique (ERP, GMAO, SUPERVISION) ;
- Maîtriser les techniques et les procédures internes de maintenance des équipements et matériels ;
- Maîtriser la technicité de l'hydraulique et du fonctionnement des pompes ;
- Connaître les éléments d'un système électrique : constituants d'électrotechnique, électronique de puissance ou informatique industrielle.

Savoir-faire :

Le « savoir-faire » (compétences opérationnelles) est l'expérience pratique qui témoigne de la maîtrise technique d'un domaine et qui permet l'application d'une connaissance, d'un savoir. C'est donc l'habileté à mettre en œuvre son expérience et ses compétences acquises dans un métier.

- Connaître le fonctionnement des pompes, des armoires de commandes, des sondes et avoir des bases en automatisme ;
- Lire des plans, des schémas et des notices techniques ;
- Apte à remplir les comptes rendus d'intervention ;
- Connaître les principes de traitement de l'eau et l'utilisation des produits chimiques ;
- Connaître les risques liés au matériel et aux produits chimiques employés ;
- Connaître l'organisation et le fonctionnement en interne de la structure et ses procédures ;
- Être capable de hiérarchiser les priorités.
- Sens des priorités et discernement ;
- Fort esprit d'analyse et de synthèse ;
- Organisation, méthode, rigueur ;
- Aptitude rédactionnelle ;
- Être garant en matière de sécurité et de qualité de vie au travail.

Savoir-être :

Le « savoir-être » (compétences comportementales) est lié à l'attitude, aux valeurs. Ce sont les qualités personnelles et comportementales dont l'agent doit faire preuve dans le domaine professionnel (courtoisie, maîtrise des émotions, bon relationnel, capacité à travailler en équipe,...).

- Intégrité ;
- Qualités relationnelles ;
- Capacité d'écoute et de retranscription ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Confidentialité et discrétion ;
- Goût pour l'innovation et force de proposition ;
- Dynamique ;
- Autonome ;
- Adaptabilité ;
- Savoir rendre compte ;
- Sens de la responsabilité.

8. Moyens à disposition

- Bureau ;
- Téléphone mobile ;
- Matériel informatique ;
- Equipements de protection individuelle
- Appareil de mesure d'analyse ;
- Appareil de levage ;
- Véhicule de service léger ;
- Documents types.

9. Formations exigées

- Niveau de formation : Bac + 2 en Electromécanique – Maintenance industrielle ;
- Habilitation électrique basse tension ;
- CATEC ;
- Travail en hauteur ;
- Savoir nager.

10. Contraintes du poste

- Disponibilité ;
- Travail à l'extérieur et en hauteur ;
- Astreintes ;
- Manipulation de réactifs dangereux ;
- Travail physique et port de charge.
- Les horaires peuvent être adaptés en fonction de certaines réunions programmées, des temps de trajet pour les déplacements dans le département, ou exceptionnellement hors département pour des formations, salons/expositions, ...
- Travail en extérieur et déplacements sur l'ensemble du périmètre du SDDEA et sa Régie ;
- Permis B exigé.

Notifié à l'intéressé(e), le :	Signature du responsable hiérarchique :	Signature du directeur général :
--------------------------------	---	----------------------------------

Signature de l'intéressé(e) :